

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins de Lac-Mégantic—Le Granit - Le 1er avril 2026 à 18 h 30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle sera disponible le 1er avril 2026, à l'adresse suivante : www.desjardins.com/caisse-lac-megantic-granit

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres de plein droit seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- Prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2025
- Voter sur l'adoption des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse* et au *Règlement intérieur de rotation*
- Poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- Prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez:

- Voter sur la répartition des excédents annuels (ristournes)
- Voter pour élire des membres du conseil d'administration (si applicable)

Modification au *Règlement intérieur de la Caisse*

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption d'une résolution spéciale visant à :

- Modifier l'article 7.2 ou son équivalent de manière à diminuer progressivement le nombre d'administrateurs au conseil d'administration :
 - De 13 à 11, l'un des postes étant un poste vacant dont le mandat vient à échéance à l'AGA 2028 et l'autre échéant à l'AGA 2026, avec entrée en vigueur dès l'AGA 2026, avant la période des élections;
 - De 11 à 10, avec entrée en vigueur au 1er janvier 2027.
 - De 10 à 9, avec entrée en vigueur au 1er janvier 2028.
- Adopter le Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse

Les membres peuvent obtenir une copie de la modification proposée en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



Élection au conseil d'administration (ou Élection par acclamation, si applicable)

5 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse. Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 9 février 2026 à 16 h 00.

Si la modification à l'article 7.2 du RIC est rejetée : Personnes candidates à un poste au conseil d'administration (élues par acclamation)		
CARRIER, Patricia	LEDUC, Jean-Marc	TRÉPANIÉ, Nathalie
L'ÉCUYER, Marc	PEPIN, Jessica	

Si la modification à l'article 7.2 du RIC est adoptée : Personnes candidates à un poste au conseil d'administration (votation en différé)		
CARRIER, Patricia	LEDUC, Jean-Marc	TRÉPANIÉ, Nathalie
L'ÉCUYER, Marc	PEPIN, Jessica	

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caisse-lac-megantic-granit ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2025 ainsi que le rapport annuel 2025.

Signé le 17 février 2026

Mario Morin, secrétaire